



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **14 JUILLET 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 529-2025 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 401 223 \$ POUR LE PROJET DE TRAITEMENT DE SURFACE DE LA ROUTE DU RACCORDEMENT-SAINT-PIERRE, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 401 223 \$

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **15 août 2025**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 19^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

Marine Revol

Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce 19^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

Marine Revol

Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe